

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

N° 87/73
Objet

REVISION DU SDAU

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

N° de votants 25

VOTE

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent Quatre Vingt Sept
le Neuf Juin

à 18 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - GAUZIDOU - BENOIT -
Mme LAFAYE - Mme BUCHET - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - M. GEOFFROY - MME JEAN -
MM. LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BARBAT par Mme DE GAYE
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. COUNIL - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTS : MM. FABER - MOST - REVOLAT - BERNARD - LACOTTE -
LAPERÇHE - POTENNEC - Mme FONTAN

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Un projet de réalisation d'un parc à thèmes est en cours d'étude.

Le projet implanté sur le territoire de la commune de SAUJON est extrêmement important pour la vie économique de la presqu'île d'Arvert puisqu'il y est prévu la création de 400 emplois.

Toutefois, sa réalisation est subordonnée à la modification des documents d'urbanisme en vigueur, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Ville de SAUJON et le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la presqu'île d'Arvert.

Il semble que plusieurs communes du SIVOM (St AUGUSTIN tout particulièrement) soient handicapées par le SDAU, révisé en 1980, qui n'est pas adapté aux besoins et aux projets qui apparaissent en 1987.

Si la Ville de SAUJON est Maître d'ouvrage de la révision de son P.O.S., il n'existe pas d'entité administrative pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la révision du SDAU.

M. le Rapporteur donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du S.I.V.O.M. de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté en date du 9 Juin 1987, décidant de modifier ses statuts en ajoutant :

- à l'article 3 - Objet du Syndicat paragraphe A 3e : "Le schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Presqu'île d'Arvert"
- à l'article 6 - Dispositions financières et comptables

1. Charges d'amortissement paragraphe A 3e : Opérations effectuées en application du paragraphe A 3e de l'article 3 ci-dessus

Ensemble des communes associées : répartition des charges d'amortissement au prorata de leur potentiel fiscal.... 100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

ACCEPTE la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté en date du 9 Juin 1987 sus visée.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



Handwritten signature or mark.